

## PROCES-VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014

-----

Affiché le 27 Novembre 2014

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°5 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n°5 du 24 septembre 2014.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA CCESE**

Le Conseil municipal, prend acte du rapport d'activités 2013 de la CCESE.

### **DESIGNATION DES ASSOCIATIONS DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 2 Contre, a décidé de désigner les associations dont le Président ou son représentant sera membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi qu'il suit :

- L'Etampoise
- La Mission Locale Sud Essonne
- L'Amicale des Chasseurs d'Etampes
- CPN (Connaître et protéger la nature) Val de Seine
- Etampes Histoire

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE D'ILE DE FRANCE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable au projet de schéma régional de coopération intercommunale en Ile-de-France.

### **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS : ANNEE 2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents recenseurs.

### **MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a procédé à l'élection des membres des différents conseils d'administration des établissements désignés ci-dessous, par vote à bulletins secrets, conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales :

Intitulé	Composition
C.A Collège J-E GUETTARD	1
C.A Collège Marie CURIE	1
C.A Collège de GUINETTE	1
C.A Lycée NELSON MANDELA	1
C.A Lycée GEOFFROY SAINT-HILAIRE	1

Ont été élus :

- Collège JE Guettard : Monsieur Gilbert DALLERAC (2 voix pour Monsieur Mathieu HILLAIRE)
- Collège Marie-Curie : Madame Denise DEPOORTERE (2 voix pour Monsieur François JOUSSET)
- Collège de Guinette : Monsieur Bernard LAUMIERE (2 voix pour Monsieur Mathieu HILLAIRE)
- Lycée Nelson MANDELA : Madame Marie-Claude GIRARDEAU (2 voix pour Monsieur François JOUSSET)
- Lycée Geoffroy Saint-Hilaire : Madame Marie-Claude GIRARDEAU (2 voix pour Monsieur Mathieu HILLAIRE)

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, approuve la décision modificative n°1 de la Ville d'Etampes, par chapitre.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 0 €.

### **CREANCES IRRECOUVRABLES : CREANCES ETEINTES –ANNEE 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la globalité de la liste proposée en effacement de dettes et 8 377,89€ au titre de la liste proposée en créances irrécouvrables, soit un total de 12 060,12€, et accorde la décharge de son compte de gestion à Monsieur Le Trésorier pour la somme de 12 060,12€.

### **CREDITS D'INVESTISSEMENT 2015**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, autorise Monsieur Le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite des crédits d'investissement suivants :

#### Budget Principal :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles.....	100 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles.....	100 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours .....	150 000 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>350 000 €</b>

#### Budget annexe assainissement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles.....	40 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours .....	160 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières.....	40 000 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>240 000 €</b>

#### Budget annexe eau potable :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles.....	10 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours .....	100 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières.....	10 000 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>120 000 €</b>

### **AVANCE SUR SUBVENTIONS 2015 : CASC – CCAS - CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avances sur subventions au CASC, au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'ETAMPES AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES PRIMAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation financière à intervenir entre l'école Jeanne d'Arc, l'OGEC (organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) et la ville d'Etampes.

## **AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ÉCOLAGE DES ENFANTS SCOLARISÉS HORS COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions qui pourraient être mises en place relatives aux frais d'écolage dans la limite du coût constaté pour un élève scolarisé sur Etampes.

## **EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT : SOLLICITATION DE LA PRIME AQUEx**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le SIARE pour présenter le dossier AQUEx, sollicite l'obtention de l'aide AQUEx au titre de l'exercice 2014, dont la part communale sera reversée selon les modalités déterminées dans la convention signée avec le SIARE, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

## **LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau de classement de la voirie communale, arrête le linéaire de la voirie communale à 130 500 mètres linéaires, comprenant 102.900 mètres de voies circulées et revêtues, 3 300 mètres de voies circulées et revêtues limitrophes à une autre commune et 24 300 mètres de voies départementales incluses dans le périmètre urbain (dont l'entretien est assuré par la commune), et autorise Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes afférents.

## **RENOVATION DU QUARTIER SAINT-MICHEL : AVENANT DE PROLONGATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention, donne tous pouvoirs au Maire pour préparer l'avenant de sortie à la convention de rénovation urbaine, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

## **VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2015-2017 DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ DE LA CROIX DE VERNAILLES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet social des structures de proximité de la Croix de Vernailles en vue de l'agrément « Centre social » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

## **CENTRE SOCIAL JEAN CARMET : RENOUVELLEMENT AGREMENT CENTRE SOCIAL ET NOUVEAU PROJET SOCIAL 2015-2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau projet social Jean-Carmet, en vue de l'agrément « Centre social » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

## **CENTRE SOCIAL JEAN CARMET : PROJET ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet « Animation Collective Famille » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

## **SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur la répartition des subventions à accorder aux associations, conformément à la proposition figurante dans le tableau ci-dessous.

<b>Association</b>	<b>Motif</b>	<b>Subvention</b>
Association Essonnienne d'Entraide et de Réadaptation	Aide pour la mise en place d'une activité sportive pour un public handicapé	800 €
L'Etampoise	Aide pour la mise en place d'une manifestation Noël en centre ville	3 000 €
Le Rallye Moustache	Aide pour leur concert du 8 novembre église Notre Dame	900 €
Foyer Socio-Éducatif du Lycée Geoffroy St Hilaire	Aide pour une sortie éducative à Oradour-sur-Glane	1 265 €

Souvenir Français –Comité d'Etampes	Acquisition d'un nouveau drapeau	1 300 €
La Rose des Sables	Aide pour l'organisation de leur spectacle au Théâtre de Bobino	3 000€
Croix Rouge	Aide pour un concert pour le 150 <sup>ème</sup> anniversaire de la Croix Rouge Française	1 000€
<b>TOTAL</b>		<b>11 265 €</b>

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITE**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour et 1 voix Contre, décide :

- DE PRESCRIRE l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (R.L.P) en application de l'article L.581-14 et L.581-14-1 du Code de l'Environnement,
- DE DEFINIR les objectifs suivants relatifs à son élaboration :
  - Procéder à un recensement global des supports existants durant notamment la saison touristique
  - De concilier autant que faire se peut, les demandes des socioprofessionnels de la commune soumis à d'importants enjeux économiques avec l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement bâti et naturel,
  - Tenir compte des nouveaux dispositifs d'enseigne et de publicité liés notamment à l'apparition des nouvelles technologies de communication,
  - Elaborer des prescriptions en matière d'implantation, d'insertion et de qualité des dispositifs publicitaires et d'enseignes afin de les rendre cohérents avec la signalisation d'information locale,
  - Permettre aux services municipaux de conserver les compétences d'instruction et de police de l'affichage publicitaire sur l'ensemble du territoire communal
- DE DEFINIR les modalités suivantes en matière de concertation :
  - Associer les services de l'Etat et autres Personnes Publiques Associées (PPA),
  - Consulter à leur demande les autres personnes publiques,
  - Mettre à disposition d'un registre consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
  - Consultation de la Commission Départementale Nationale des Paysages et des Sites,
  - Enquête publique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une dotation auprès de l'Etat, pour les dépenses liées à la révision du RLP, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme
- DE DIRE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude de révision sont inscrits au budget,
- DE DIRE qu'en application de l'article L.121-4 et L123-6 et suivant le Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :
  - Monsieur Préfet de l'Essonne ;
  - Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France ;
  - Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne ;
  - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
  - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
  - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;

- Monsieur Président de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, ainsi qu'aux présidents d'EPCI limitrophes ;
  - Monsieur le Président du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) ;
  - Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) ;
  - Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière de la Juine et de ses affluents ;
  - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères ;
  - Aux Maires des communes limitrophes de la commune d'Etampes.
- DE DIRE que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
  - DE DIRE que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
  - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

#### **FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis de principe sur ce point qui sera soumis au prochain Comité technique.

#### **POINT D'INFORMATION : JOURNEE DE SOLIDARITE : LE SERVICE PUBLIC COMMUNAL AUX COTES DES ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Le Conseil municipal a pris acte de ce point.

#### **MOTION : LA POLITIQUE NATIONALE D'AUSTERITE BUDGETAIRE DE L'ETAT MET A MAL LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT COMMUNALES**

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 2 Abstentions, dénonce cette modification des règles d'attribution des dotations, condamne l'inégalité de traitement des territoires qui accentue la fracture entre les collectivités, s'inquiète des effets sur l'emploi et l'activité locale, et exige du gouvernement l'adoption de mesures compensatoires au profit de toutes les communes victimes.

#### **MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION ADSE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, réaffirme son soutien à l'association ADSE et apportera son concours aux démarches juridiques entreprises pour la défense de la qualité de vie des habitants du territoire du Sud Essonne.